

Centre
de services scolaire
de Kamouraska-
Rivière-du-Loup

Québec



RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement

École Lanouette



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

École : Au cœur de la municipalité de Saint-Antonin, l'école Lanouette évolue dans un milieu stimulant, dynamique et en développement. Notre collaboration avec la municipalité permet aux jeunes de multiplier les occasions de s'impliquer et de vivre des activités enrichissantes.

Notre établissement accueille environ 400 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire. L'école offre un service de garde fréquenté par environ 330 élèves.

Plusieurs activités sont proposées aux jeunes représentant nos forces telles que la comédie musicale, la brigade scolaire, un projet intergénérationnel, des sorties plein air, une classe Activital, des activités récompenses et un partenariat avec la municipalité (sports, loisirs, culturels).

Mission de l'école Lanouette : Elle a pour mission que chaque jour, faisons la différence pour que chaque élève vive des réussites.

Notre vision : L'école Lanouette vise à offrir un encadrement collaboratif qui respecte le rythme des élèves et des membres du personnel. L'Équipe-école, les parents et la communauté s'activent tous ensemble afin d'amener chaque élève à développer des compétences, à progresser dans un environnement plaisant et accueillant, et à vivre des réussites.

Nos valeurs : Nos valeurs de respect, d'engagement et de plaisir s'actualisent par tous : enseignants, élèves, parents, direction et membre du service de garde.

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	6
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	6
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Résultats obtenus.....	8
Annexes	Erreur ! Signet non défini.

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom	Titre*
Amélie April	Parent
Sophie Desrosiers	Parent
Sébastien Samson-Thibault	Vice-président
Matthieu Landry-Otis	Parent
Tania Gagnon	Parent
Josée Martel	Présidente
Mélanie Lagacé	Soutien
Julie Richard	Enseignante
Francis Mailloux	Enseignant
Audrey Ouellet	Professionnelle
Carolyne Michaud	Enseignante
Nadine Normand	Service de garde
Édith Michaud	Directrice

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

DATE	LIEU
17 octobre 2022 à 19h00	École Lanouette : séance ordinaire
28 novembre 2022 à 19h00	École Lanouette: séance ordinaire
6 février 2023 à 19h00	École Lanouette: séance ordinaire
17 avril 2023 à 19h00	École Lanouette: séance ordinaire
12 juin 2023 à 19h00	École Lanouette : séance ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	23-24		
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	28 nov. 22	-Adopte le plan et son actualisation	-Psychoéducateur et direction
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	12 juin 2023	-Approuve	-Élaboration avec le comité bien-être et les enseignants
Approbation des contributions financières exigées	3 avril 2023	-Approuve liste et établit les critères	-Présentation des critères par la direction
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	3 avril 2023	-Approuve liste et établit les critères	-Présentation des critères par la direction
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	-	-	-
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	3 avril	-Propose par la direction Adoptée par le CÉ	-Technicienne du SG présente les règles lors de la séance.
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	-	-	-
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	-	-	-
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	3 avril 2023	-Consulte	-Direction présente les documents aux membres.

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Consultation sur les critères de sélection de la direction	-Juin 2022	-Consulte	-Avis envoyé au Centre de services
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	-2 fois par année	-Actualisation	-Direction informe les membres
Transmission de documents à l'intention des parents	-Mensuel	-Informations	-Direction
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	-28 nov. 2022	-Approbation	-Direction présente
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	-12 juin 2023	-Consultation -Direction approuve dans le cadre du budget de l'école	-Direction
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	-	-	-
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	-	-	-
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	-6 fév. 2023	-Approbation par le CÉ	-Consultation des enseignants -Approbation par le CÉ
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	-17 octobre 2022 -Tous les CÉ	-Approbation par le CÉ	-Présentation aux membres à chaque rencontre.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	-17 octobre 2022	-Approbation par le CÉ	-Présentation et explication de la mise en œuvre dans l'école des services complémentaires (ex : services de psychoéducation)
Consultation des parents	-Juin 2023 -Projet éducatif		
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	-Juin 2023 -Bien-être à l'école		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	-6 fév. 2023	-Activités parascolaires	-Informations transmises
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	-Sporadique	-Entraîneurs sportifs	-Direction et ce, dans le respect des directives (ress. Financières et ress. Humaines).
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	-17 oct. 2022	-Utilisation du gymnase par la municipalité	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	-28 novembre 2022	-Campagne de financement annuelle	
Adoption du budget annuel de l'établissement	-12 juin 2023	-Adoption du budget 2023-2024	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Comédie musicale	-28 nov. 2023	-Budget, changement à l'horaire	

2.3 Résultats obtenus

Présenter les résultats obtenus au terme des activités réalisées et des décisions prises par le conseil d'établissement.

Déjà, une autre belle année scolaire qui se termine. Elle aura été semée parfois d'embûches, de défis mais surtout, de réussites. Je ne veux surtout pas oublier de souligner le travail exceptionnel des enseignants, du personnel de soutien. Un gros merci aux membres du conseil d'établissement pour leur confiance et leur engagement.

Comme le dit l'article 64 de la loi sur l'instruction publique, « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. » C'est ce que tous les membres du C.É., composé de parents, professeurs et autres membres du personnel, ont fait lors des 5 séances publiques régulières tenues tout au long de l'année scolaire et ce avec quorum.

Encore une fois, nous terminons cette année scolaire la tête remplie de beaux souvenirs.